

Commission Démocratie Locale et Participation

Samedi 6 février 2021

Salle des Tickets 14 place Saint Bruno 38000 Grenoble

Présents : Pierre Louis SERERO, Hervé DERRIENNIC, Bruno DE LESCURE, Pierre DUTEL, Christian CHOQUET, Stéphane CARTIER

Introduction

Plus de 6 mois après les élections municipales et métropolitaines et la désignation des nouveaux exécutifs, les Unions de Quartiers comme les autres associations d'habitants de la Métropole sont dans l'ignorance des intentions de la Ville et de la Métropole sur le sujet de la Démocratie locale et de la participation...sauf quelques documents qui nous arrivent par des chemins détournés.

La commission s'est réunie pour la dernière fois en mars 2020. Rappel de quelques éléments :

Du côté de Grenoble :

Le CLUQ est resté sur l'échec de la signature d'un Pacte entre la Ville et les Unions de Quartier car la Ville a refusé d'ouvrir la possibilité aux UQ de poser une question en Conseil Municipal (comme cela a été accordé aux CCI).

Rappelons que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoyait notamment la **création de conseils de quartiers dans les communes de 20 000 habitants et plus**, dispositifs obligatoires au-delà de 80 000 habitants.

A Grenoble, ce sont d'abord les **Conseils Consultatifs de Secteur (CCS)** qui ont été institués par le conseil municipal. Co-présidés par un élu et par un citoyen, ils comprenaient des habitants volontaires, les associations et les unions de quartier. Ils jouaient un rôle consultatif auprès du maire, et étaient associés aux décisions dans un esprit de concertation.

La nouvelle municipalité en 2014, a voulu renouveler la démarche en instituant les CCI. Mais l'échec des CCI est reconnu...même par l'élu en charge de la Démocratie et de la Participation. La création d'Ateliers de projet a été une tentative pour sauver les CCI mais les 2 Ateliers qui ont été organisés montrent de graves insuffisances. Par exemple si le tirage au sort d'habitants doit varier les interlocuteurs celui-ci est effectué à partir de quelles listes...et pour quelle représentativité de la population. Cette question reste sans réponse.

Mais un document circule actuellement pour tenter de « sauver » les CCI en préconisant des « ateliers de quartier » avec des habitants « tirés au sort ». Un courrier sera préparé par le CLUQ sur ce point spécifique.

Les bureaux d'étude chargés d'animer des temps de démocratie participative (avec des « post-it ») sont complaisants à l'égard des élus.

Et les relations avec les « élus de secteur » sont difficiles car ils sont comme étrangers dans leur secteur et ne reprennent pas, ne portent pas, les idées des habitants, des Unions de quartier...

Du côté de la Métropole :

- Le Conseil de Développement est en difficulté mais le CD s'exprime à 2 niveaux, la Ville et la Métro.

- Le Conseil de Développement a fait des propositions pour son évolution et termine son travail, à la demande des élus, sur la question de la transition économique.

- CIVIPOLE continue de siéger dans les instances.

Le dispositif métropolitain de participation citoyenne est, depuis novembre 2020, entré dans une phase de renouvellement qui devrait déboucher sur une délibération fin juin-début juillet 2021 pour une mise en oeuvre en septembre 2021.

- Le manifeste de la Commission (voir ci-dessous) pourra nous servir de proposition. Il sera indiqué que son élaboration a été réalisée avec le CLUQ.

Des pistes de travail pour la Commission :

1) Nous envisageons de rédiger un **Manifeste** de la « Démocratie locale et de la Participation » qui soulignera l'utilité des échanges entre associations et les pouvoirs publiques et les règles de bon fonctionnement ou les conditions évidentes à remplir pour que ces échanges soient constructifs..

- Nous soulignerons l'importance des quartiers et des Unions de Quartier qui constituent des cellules de base ayant acquis une expérience pour analyser et débattre de la « chose publique ». Comme les associations d'environnement ou les syndicats qui ont acquis une expérience pour participer à des débats et défendre des intérêts collectifs ou spécifiques, les Unions de quartier ont acquis et renouvellent leur expériences et compétences. Est-ce cela qui fait peur aux élus ? Nous savons que malheureusement la puissance publique veut choisir ses interlocuteurs...

- Enfin, les agendas des élus d'une part et des habitants ou associations d'autre part ne s'harmonisent pas « naturellement ».

2) Prévoir un courrier à Mme BRETTON (Ville) et M. CLOUAIRE (Métro) en charge de « démocratie locale et Participation » en vue d'un rendez-vous et un débat sur leurs orientations.

Nouvelle réunion de la commission Démocratie locale et Participation

**Samedi 27 mars 2021
de 10h à 12h**

Salle des Tickets 14 place Saint Bruno (prés de la Poste)

*Si vous choisissez de participer à cette commission par visioconférence,
merci de nous contacter pour recevoir le lien de connexion.*